



REÇU LE

07 MAI 2025

CDC MORTAGNE
Une autre vie s'invente ici

Monsieur le Président
Communauté de communes du Pays de
Mortagne-au-Perche
ZI le Grippe

61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

La Présidente

Affaire suivie par :
Florence Sbile,
pôle Aménagement durable

Perche-en-Nocé, le 16 avril 2025

Objet : dossier de modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays de Mortagne-au-Perche

Monsieur le Président,

Par mail reçu le 4 avril dernier, vous avez bien voulu consulter le Parc du Perche pour la modification simplifiée n°3 du PLUi du Pays de Mortagne-au-Perche et je vous en remercie.

La modification simplifiée n°3 fait suite à la n°2 annulée pour des questions de procédure. Cette modification concerne majoritairement des zones isolées du PLUi en vue de gommer des erreurs de délimitation ou des oublis relatifs à des activités économiques isolées. Les modifications du règlement écrit concernent principalement des ajustements des articles 1, 2 des zones A & N sur les conditions d'occupation et d'utilisation des sols.

Cette modification simplifiée n°3 n'appelle pas d'observations particulières de la part du Parc.

Restant à votre disposition.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Anick BRUNEAU

Copie pour information : DDT de l'Orne - Service Planification

Parc naturel régional du Perche • Maison du Parc • Courboyer • 61340 Perche-en-Nocé
Tél : 02 33 85 36 36 • contact@parc-naturel-perche.fr • www.parc-naturel-perche.fr